

### RADIOPROTECTION EN SANTÉ AU TRAVAIL : SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

#### Formation Médecin du travail

 **4 jours - 27 heures**       **Session 1 : 1<sup>er</sup> au 04 juin 2026**  
**Session 2 : 23 au 26 novembre 2026**       **8 à 16 stagiaires**       **1600 € TTC/pers.**

 **Lieu de formation**    PARIS

 **Intervenants**    Dr Stéphanie GREGOIRE (médecin du travail, AP-HP)  
M. Sébastien BALDUYCK (conseiller en radioprotection, CHU Toulouse)

#### Objectifs

- Définir le cadre technique et réglementaire lié aux rayonnements ionisants
- Connaître les effets sanitaires des rayonnements ionisants et comprendre les grandeurs dosimétriques
- Déterminer le classement des travailleurs, assurer le suivi individuel renforcé des travailleurs exposés
- Prescrire des analyses et examens en fonction de l'évaluation des risques d'exposition des différents secteurs d'activité
- Utiliser le Système d'Information de la Surveillance de l'Exposition aux Rayonnements Ionisants (SISERI)
- Construire une démarche de prévention : information des travailleurs, surveillance dosimétrique
- Analyser les événements significatifs de radioprotection (ESR) et préconiser les actions à mener en cas de radio-contamination

#### Publics concernés

- Médecins du travail, collaborateurs médecins, internes en médecine du travail

#### Pré-requis

- Ordinateur portable équipé

#### Modalités pédagogiques

- Apports théoriques
- Exercices, jeux de rôles, études de cas, partage de pratiques

#### Évaluation et suivi

- Questionnaire envoyé en amont de la session (attentes des stagiaires)
- Évaluation des connaissances et des apprentissages : pré-test et post-test.
- Tour de table et réajustements
- Evaluation à partir de cas pratiques
- A l'issue de la formation : attestation de formation valable pour une durée de 5 ans - *formation de renouvellement à prévoir avant la date anniversaire*
- 3 mois après la fin de la formation : évaluation à froid

#### Indicateurs de résultats

- Évaluation globale de la formation (2025) : **95 %**
- Satisfaction des participants (2025) : **95 %**
- Nombre de participants à la formation (2025) : **8 participants**



## Programme

L'[arrêté du 6 août 2024](#) fixe les nouvelles règles de formation des professionnels de santé au travail assurant le suivi individuel renforcé des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.

**Lundi**                    **9h00 – 12h30** (Stéphane BALDUYCK)

- Présentation et point sur les attentes des participants
- Pré-test d'évaluation des connaissances

### **Contexte de la prévention des risques liés aux rayonnements ionisants**

- Historique et rôles des principales instances
- Les différentes sources de rayonnements ionisants

### **Rappels de la physique nucléaire**

- Physique des rayonnements ionisants
- Interaction des rayonnements ionisants avec la matière
- Principaux radionucléides rencontrés par secteurs d'activité

**14h00 – 17h30** (Stéphane BALDUYCK)

### **Base de radiobiologie, d'épidémiologie et de radiopathologie et grandeurs dosimétrique**

- Principaux mécanismes de l'action des rayonnements
- Effets déterministes au niveau des principaux tissus
- Epidémiologie des professionnels exposés
- Effets stochastiques

**Mardi**                    **9h00 – 12h30** (Stéphane BALDUYCK)

### **Sources d'exposition professionnelle aux rayonnements ionisants avec les risques associés dans les différents secteurs d'activité**

- Radioactivité naturelle et mesure de prévention associées
- Expositions sur les chantiers ou en intervention (gammagraphie – fluorescence X) et mesures de prévention associées
- Expositions en radiologie médicale et mesures de prévention associées
- Expositions à risque de contamination, moyens de protection et mesures de prévention associées
- Exposition particulière aux irradiateurs et accélérateurs

**14h00 – 17h30** (Stéphane BALDUYCK)

### **Dispositifs renforcés pour le suivi des travailleurs exposés**

- Prévention des risques rayonnements ionisants :
  - Evaluation des risques – évaluation individuelle à l'exposition – les principaux EPI – principaux appareils de surveillance radiologique des travailleurs exposés

**Mercredi 9h00 – 12h30** (Dr Stéphanie GREGOIRE et Stéphane BALDUYCK)

**Dispositifs renforcés pour le suivi des travailleurs exposés (suite)**

- Prévention des risques rayonnements ionisants (suite) :
  - Donner un avis sur le classement des travailleurs, exposition au radon ou la possibilité d'intervenir en situation d'urgence radiologique
  - Donner un avis sur les EPI
  - Les appareils utilisés dans le cadre d'une surveillance radiologique
  - Les dispositions particulières à certains travailleurs (femmes enceintes ou allaitante, intérimaires...)

**14h00 - 17h30** (Dr Stéphanie GREGOIRE et Stéphane BALDUYCK)

**Dispositifs renforcés pour le suivi des travailleurs exposés (suite)**

- Suivi individuel renforcé des travailleurs exposés :
  - Délivrer une aptitude
  - Spécificité du dossier médical (DMST)
  - Système d'information SISERI
  - Prescrire des analyses et examens complémentaires en cas de contamination interne
  - Rédiger un état des lieux des expositions des travailleurs, proposer des suivis post-exposition et post-professionnel
  - Tableau 6 (régime général) et 20 (régime agricole) des maladies professionnelles

**Jedi 9h00 – 12h30** (Stéphane BALDUYCK)

**Dispositifs renforcés pour le suivi des travailleurs exposés (suite)**

- Surveillance dosimétrique individuelle (SDI) et enregistrement dans SISERI :
  - Panorama de la SDI des travailleurs
  - Différents type de dosimètres et moyens de mesure de la contamination interne
  - Utilisation de SISERI
- Incidents ou accidents radiologiques :
  - Rôle de médecin du travail
  - Actions à mener en cas de contamination
  - Savoir intervenir en cas d'évènement significatif (quand, auprès de qui, participer à l'analyse et valider les doses reçues)

**14h00 - 17h30** (Stéphane BALDUYCK)

**Dispositifs renforcés pour le suivi des travailleurs exposés (suite)**

- Informations et formations :
  - Information et formation des travailleurs exposés
  - Relation avec le Conseiller en radioprotection, les employeurs et les CSE

**Evaluation formative :**

- Epreuve écrite : QCM et cas cliniques
- Epreuve orale portant sur au moins deux questions ouvertes

**Questionnaire de satisfaction**